



Plan d'action de cours d'eau pour la rivière Saint-Antoine



Janvier 2018



Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de la MRC de La Rivière-du-Nord dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017, ainsi que la Ville de Mirabel dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.



Plan d'action de cours d'eau pour la *rivière* *Saint-Antoine*

Résumé

Le bassin versant de la rivière Saint-Antoine se déploie dans les municipalités de Saint-Jérôme, Mirabel et Sainte-Sophie. Le besoin d'assurer la pérennité des usages de l'eau et l'intégrité des écosystèmes dans le bassin versant, ainsi que des considérations relatives au bien-être collectif, ont motivé l'élaboration d'un plan d'action pour la rivière Saint-Antoine. Le plan d'action vise, entre autres, à favoriser le rapprochement des acteurs locaux dans l'atteinte d'une vision commune.

1. MISE EN CONTEXTE

Le présent plan d'action de cours d'eau (PACE) fait suite à une analyse du territoire présentée dans un portrait et un diagnostic du bassin versant de la rivière Saint-Antoine, qui rassemble les éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique, environnemental ou territorial qui touchent le bassin versant. Afin d'aborder les enjeux prioritaires qui en sont ressortis, un comité de travail, coordonné par Abrinord et réunissant des partenaires municipaux, économiques et communautaires, a été mis sur pied (Tableau 1). Les rencontres du comité ont permis d'identifier les principales actions à mettre en œuvre pour protéger les ressources en eau de ce territoire.

Le portrait et le diagnostic du bassin versant de la rivière à Saint-Antoine, ainsi que le Plan d'action sont présentés dans un **RÉCIT GÉOGRAPHIQUE**. Sous forme d'application web interactive, le récit permet d'explorer le territoire d'une façon dynamique et de mieux comprendre les interactions entre le territoire et les ressources en eau. En outre, il s'agit d'un outil qui contribue à cultiver un sentiment d'appartenance envers la rivière, ce qui est essentiel à la mise en œuvre du plan d'action.

Une approche par bassin versant a été privilégiée comme point de départ pour guider ce plan d'action afin de faire converger les actions vers une gestion intégrée de l'eau qui tienne compte de tout ce qui se passe dans le bassin versant et de la diversité d'acteurs du territoire. Elle vise donc l'élaboration de stratégies de rapprochement entre les multiples acteurs pour gérer la rivière Saint-Antoine de manière concertée et intégrée, sans être contraints par les limites administratives ou sectorielles.

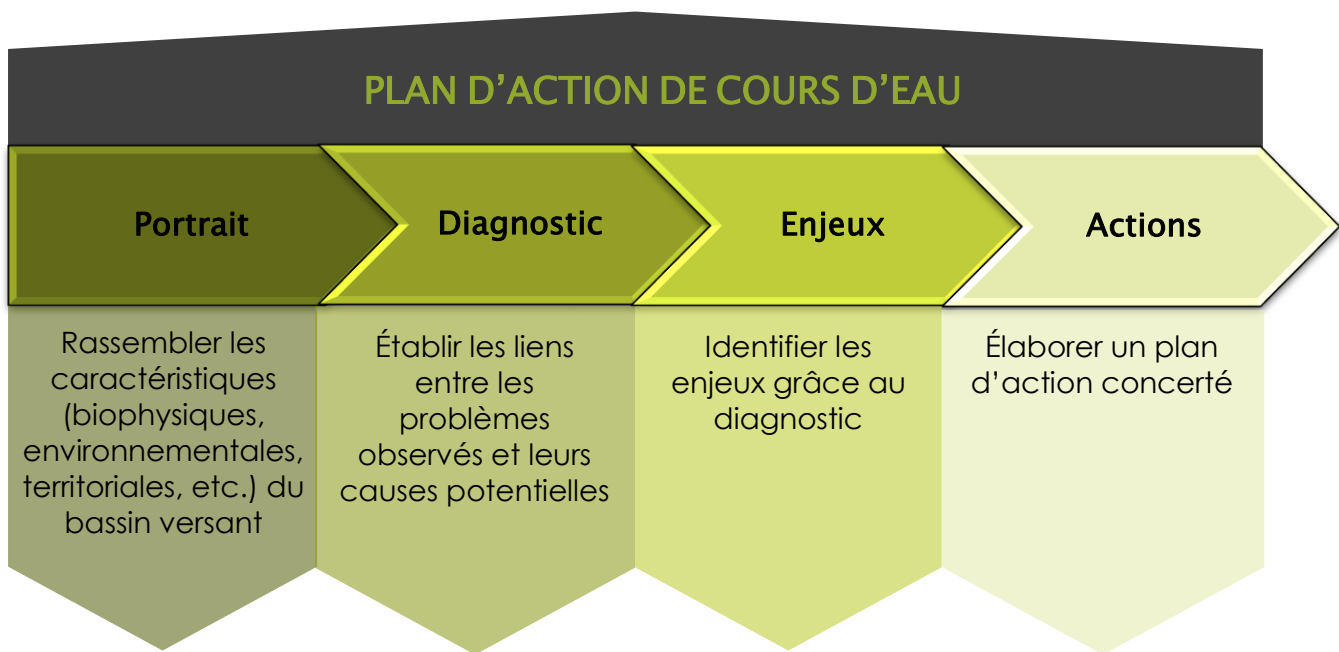
Ce plan d'action s'appuie donc sur les préoccupations des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Antoine et a été réalisé de manière concertée grâce à la mobilisation et l'implication des membres du comité de travail.

Tableau 1. Organisations membres du comité de travail

Organisation	Secteur
MRC de La Rivière-du-Nord	Municipal
Ville de Saint-Jérôme	Municipal
Ville de Mirabel	Municipal
Construction Voyer & Tremblay inc.	Économique
Cabane à sucre Bouvrette	Économique
Club conseil Profit-eau-sol	Communautaire
Les Serres de Clara	Communautaire
Conseil régional de l'environnement des Laurentides	Communautaire
Éco-corridors laurentiens	Communautaire
Citoyen	Communautaire



2. COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION DE COURS D'EAU





3. OBJECTIF

L'un des défis de ce plan d'action est d'encourager la réalisation d'actions par les acteurs de l'eau issus de divers milieux.

L'objectif général du plan d'action consiste à faire en sorte que les acteurs du milieu agissent comme agents mobilisateurs pour réunir leurs forces et tendre vers une démarche concertée pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées.

4. VISION

Les acteurs de l'eau ayant participé à l'élaboration du plan d'action se sont projetés dans une situation future souhaitée pour le bassin versant de la rivière Saint-Antoine afin de s'imaginer des solutions et des actions qui feront progresser la collectivité vers un idéal commun. Le fil conducteur du plan d'action répond donc à la vision suivante :

La pérennité des usages de l'eau, l'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains, ainsi que le bien-être collectif dans le bassin versant de la rivière Saint-Antoine sont assurés grâce à la mobilisation des acteurs et à la création de synergies favorisant la prise en charge collective d'actions concertées dans une perspective de développement durable.

5. CONSTATS ET ENJEUX

À la lumière des informations présentées dans le portrait et le diagnostic, il en ressort cinq principaux constats et quatre enjeux prioritaires relatifs aux ressources en eau dans le bassin versant de la rivière Saint-Antoine.

CONSTAT 1	La qualité de l'eau se dégrade de l'amont (proportion importante de milieux naturels) vers l'aval (dominance de milieux anthropiques et agricoles). L'apport en contaminants est accentué en temps de pluie.
CONSTAT 2	Le milieu anthropique a pris de l'ampleur, alors que la superficie des milieux naturels a diminué.
CONSTAT 3	Historiquement, la communauté cultivait un sentiment d'appartenance à la rivière Saint-Antoine, qui est moins perceptible aujourd'hui, voir absent.
CONSTAT 4	L'accès à l'eau se limite principalement au lac Jérôme.
CONSTAT 5	La qualité de l'eau du lac Jérôme est vulnérable au changement d'occupation et d'utilisation du territoire dans son unité de drainage.

ENJEU 1 : QUALITÉ DE L'EAU	Certains usages de la rivière Saint-Antoine et du lac Jérôme peuvent être compromis par la qualité de l'eau.
ENJEU 2 : ÉCOSYSTÈMES	La perte de milieux naturels dans le bassin versant pourrait entraîner la perte de services écosystémiques (ex. contrôle des débits, habitats et biodiversité, épuration).
ENJEU 3 : ACCESSIBILITÉ ET CULTURALITÉ	L'accessibilité et à la mise en valeur limitées de la rivière peuvent expliquer le déclin du sentiment d'appartenance envers la rivière.
ENJEU 4 : DYNAMISME ÉCONOMIQUE	La perte de services écosystémiques peut engendrer des coûts, et le potentiel récréotouristique du secteur repose en partie sur la qualité du milieu naturel.

Notons que la qualité de l'eau, l'accessibilité, les milieux naturels et le potentiel d'activités récréotouristiques sont des facteurs interdépendants qui peuvent affecter la valeur foncière des habitations ainsi que la valeur des services écosystémiques, en particulier si un ou plusieurs de ces facteurs sont restreints.



6. ORIENTATIONS

Afin d'assurer que les actions demeurent le reflet des priorités des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Antoine, trois orientations guident les actions du plan d'action :



INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES EN EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



HARMONISER LES USAGES AGRICOLES AVEC L'AMÉLIORATION DES RESSOURCES EN EAU



DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE LA COMMUNAUTÉ ENVERS LA RIVIÈRE SAINT-ANTOINE ET SON BASSIN VERSANT

7. ACTIONS

La démarche a permis d'identifier **14 actions** concertées prioritaires à réaliser pour faciliter l'atteinte de la vision. La mise en œuvre des actions contribuera certainement à redonner à la rivière Saint-Antoine, ses tributaires et ses écosystèmes aquatiques et riverains certaines de leurs propriétés écologiques essentielles au maintien d'un équilibre entre les composantes anthropiques et naturelles du bassin versant.

Les tableaux suivants présentent les actions relatives à chaque orientation retenue. Pour chaque action, des exemples d'activités ou des recommandations sont identifiées, selon les idées recueillies lors des rencontres du groupe de travail.

ORIENTATION 1

INTÉGRER DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES EN EAU DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ID	ACTIONS	ACTIVITÉS / RECOMMANDATIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
1	Évaluer les pratiques et règlements en matière de gestion durable des eaux pluviales (GDEP) grâce à l'Autodiagnostic municipal en GDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec l'outil d'Autodiagnostic municipal en GDEP aux municipalités • Selon les résultats de l'Autodiagnostic, et le Guide d'accompagnement associé, mettre en place des solutions adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Abrinord
2	Modifier et/ou ajouter des exigences relatives à la GDEP aux schémas d'aménagement et de développement (SAD) et à la réglementation municipale	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter des modifications en fonction de l'Autodiagnostic municipal en GDEP • Informer et sensibiliser les citoyens sur les actions et comportements à adopter 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • MRC de la Rivière-du-Nord • Abrinord
3	Renforcer l'inspection des installations septiques (IS) et favoriser la mise aux normes	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les méthodes de caractérisation et de gestion des données sur les IS • Sensibiliser les citoyens • Faciliter l'accès des citoyens au financement municipal pour la mise aux normes ou le remplacement des IS 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Propriétaires fonciers • CRE Laurentides • Abrinord
4	Renforcer l'inspection des bandes riveraines (BR) et favoriser la mise aux normes	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les méthodes de caractérisation et de gestion des données sur les bandes riveraines • Développer une démarche de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des riverains pour faciliter la conformité aux règlements 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Riverains • CRE Laurentides • Abrinord
5	Désigner une affectation « conservation » ou « récréative » au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour le Parc-nature du lac Jérôme	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intégration des fonctions de « conservation » ou de « récréation extensive » au plan et règlements d'urbanisme de la municipalité • Assurer la connectivité du Parc-nature avec d'autres zones riveraines • Favoriser l'adhésion des municipalités au <i>Fonds des municipalités pour la biodiversité</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • MRC de la Rivière-du-Nord • Ville de Saint-Jérôme
6	Promouvoir la conservation volontaire auprès des propriétaires privés	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les propriétaires privés de la valeur économique des biens et services écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Éco-corridors laurentiens • Propriétaires privés • Organismes de conservation • Abrinord
7	Optimiser le suivi des cours d'eau (qualité et quantité) dans des secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau et la diffusion des résultats • Identifier et caractériser les sources de contamination • Cibler les usages compatibles/incompatibles avec la qualité de l'eau • Mesurer les concentrations de pesticides dans la zone agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • MRC de la Rivière-du-Nord • Acteurs économiques et communautaires • Abrinord

ORIENTATION 2

HARMONISER LES USAGES AGRICOLES AVEC L'AMÉLIORATION DES RESSOURCES EN EAU

ID	ACTIONS	ACTIVITÉS / RECOMMANDATIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
8	Élaborer un portrait et un diagnostic de l'occupation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser la cartographie détaillée du territoire agricole (ex : types de cultures et de productions, pratiques culturales, drainage, bandes riveraines, gestion des fertilisants, usages de l'eau, proximité du cours d'eau, foyer d'érosion) • Cibler les sources potentielles de pollution agricole ponctuelle et diffuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Club conseil en agroenvironnement Profit-Eau-Sol • Agriculteurs • Propriétaires d'écuries, de ranchs • MAPAQ, UPA • Abrinord
9	Élaborer des plans d'accompagnement agroenvironnementaux (PAA) et des cahiers de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler les producteurs autour d'un projet commun • Accompagner les producteurs dans la mise en place des recommandations issues des PAA 	<ul style="list-style-type: none"> • Club conseil en agroenvironnement Profit-Eau-Sol • Agriculteurs • Propriétaires d'écuries, de ranchs • MAPAQ, UPA • Abrinord
10	Favoriser l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui minimisent les impacts sur la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les bonnes pratiques et mettre en valeur les bons coups du milieu • Favoriser des projets de plantation en bandes riveraines • Favoriser l'harmonisation des pratiques promues avec les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • MRC de la Rivière-du-Nord • Club conseil en agroenvironnement Profit-Eau-Sol • Agriculteurs • Propriétaires d'écuries, de ranchs • MAPAQ, UPA • Abrinord

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DE LA COMMUNAUTÉ ENVERS LA RIVIÈRE SAINT-ANTOINE ET SON BASSIN VERSANT

ID	ACTIONS	ACTIVITÉS / RECOMMANDATIONS	PARTENAIRES POTENTIELS
11	Réaliser des outils et activités de sensibilisation et d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter des événements existants (ex. Journée de la pêche, Fête de la famille, Jour de la Terre) • Cibler différents publics cibles (jeunes, riverains, etc.) • Organiser des corvées de nettoyage des berges • Organiser des séances d'information à l'intention des élus • Installer des panneaux d'information et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Organismes communautaires • Écoles • Abrinord
12	Naturaliser et mettre en valeur les berges des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et mettre en œuvre un plan de naturalisation et de mise en valeur des berges pour des secteurs prioritaires • Appuyer la création du Parc des Jardins 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Organismes communautaires • Écoles • Consultants • Abrinord
13	Diffuser le plan d'action, les actions réalisées et les bons coups du milieu	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit les moyens de diffusion de divers acteurs du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • Abrinord
14	Évaluer et suivre la mise en œuvre du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les communications régulières entre les acteurs et les partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités du bassin versant • MRC de la Rivière-du-Nord • Club conseil en agroenvironnement Profit-Eau-Sol • Agriculteurs • Organismes communautaires • Abrinord